



Comment obligé son géniteur à connaître son enfant.

Par **Arnojad**, le **29/12/2013** à **17:26**

Bonjour,

Il n'est pas agréable de vivre au passé ,je souhaite de tout cœur avancé!J'ai 46 ans mariée avec 2 enfants.

J'ai eu une petite enfance très très tumultueuse. Abandonnée puis plusieurs noms de famille. Enfin reconnue par un monsieur qui deviendra mon papa;

A 15 ans j'apprends maladroitement que mon père n'est pas mon géniteur !je rentre dans une course contre la montre pour connaître son nom et prénom (puisque mes parents décéderont d'une maladie.

Avec l'aide d'une tante j'arrive a obtenir l'adresse et son numéro de téléphone et depuis une vingtaine d'années j'essaye de rentrer en contact avec lui "Mon père"

Sa femme avec qui il a fait sa vie fait obstacle j'ai tout tenté ,lettres ,téléphone, rien il ne veut pas me parler ou bien ne sais pas que j'essaye de rentrer en liaison avec lui il habite en haute Normandie moi je suis dans le Sud avec de trop petits revenus pour mettre en place un voyage qui pourrait s'achever sur toujours cette obstacle.Ma question est : existe-il un quelconque moyen pour l'obliger à me parler ?car 15 ans après j'arrive a ne plus savoir je perd espoir de connaître son visage ses traits de caractères...Merci de tout cœur.Sophie

Par **domat**, le **29/12/2013** à **18:17**

bsr,

vous ne pouvez pas obliger une personne, même si vous pensez que c'est votre père biologique, à avoir des rapports avec vous.

actuellement vous avez déjà une filiation paternelle d'établie donc vous ne pouvez pas faire une action en recherche de paternité.

cdt